Image not found or type unknown

Modification de date de signature

Par **Jnrflo83**, le **10/11/2011** à **14:34**

Bonjour,
Nous sommes avec ma femme sur le point d'acheter un appartement. Lors de la signature du compromis de vente le 16 septembre, la date butoir pour la signature définitive a été fixée au 20 novembre (date qui apparait sur notre exemplaire). Nous avons pris contact avec le notaire pour savoir où en était l'avancement du dossier et savoir si il avait déja une date à nous proposer. Il nous donne alors la date du 30 novembre qui pour nous est au delà de la date butoir. C'est là qu'il nous dit que sur l'exemplaire du compromis de vente qu'il a sous les yeux la date butoir est fixée au 30 (je le cite "le 2 etant transformer en 3"). N'étant pas au courant de cette modification, nous appelons l'agence immobilière qui nous confirme (sans plus d'explication) que le 2 est bien changer en 3. Partant sur une signature au plus tard le 20 nous avions prévu de déménager le 26 novembre. Sachant que le logement que nous louons actuellement aura un nouveau locataire le 01 décembre, une signature le 30 novembre ne peut être envisager. Quel date butoir doit on prendre en compte? Quels sont nos droits? Que puis je faire?

Par **cocotte1003**, le **10/11/2011** à **20:08**

Bonjour, comptenu de la date du 20 novembre qui est proche il serait bien plus raisonnable de tenter de négocier avec le propriétaire actuel et surtout avec le notaire et l'agence immobiliere en leur signifiant bien que vous n'avez pas étes averti de ce changement. La date du compromis est souvent un date qui n'est pas respectée pour des raisons de retard de papiers, d'indisponibilité du notaire. Il faut toujours prevoir large, cordialment

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés